NOUVELLES DU GD44 DES MÉDEGINS

LOM-Lettre Janvier 2020

LA COUR DES COMPTES ÉTRILLE L'ORDRE DES MÉDEGINS

Le rapport de la cour des comptes vient d'être rendu public.

Un rapport « à charge » dont la fonction légitime pointe des dysfonctionnements que l'on se doit de corriger, modifier, adapter, et plus encore un rapport mettant en exergue des abus de quelques uns qui entachent non seulement l'Ordre lui-même mais toute notre profession. Quelles image et légitimité avons-nous après un tel constat lorsque l'on évoque le rôle intrinsèque de l'Ordre : veiller sur les principes de moralité, de probité, de compétence, de dévouement indispensables à l'exercice de la médecine, et au respect par les médecins du code de déontologie ?

Les abus financiers de quelques-uns nuisent à l'implication du plus grand nombre, à tous les conseillers ordinaux qui, sur tout le territoire, aident, encadrent, accompagnent les confrères qui, au quotidien, rencontrent des difficultés dans leur exercice.

Tout ce travail est médiatiquement balayé par des faits inadmissibles, souvent anciens, qui doivent être condamnés et sanctionnés.

Il en va de notre honnêteté, de notre honneur, de la confiance en cette institution à laquelle je veux continuer à croire et à servir pour le bien de tous.

Dr Vincent Pluvinage.

BONNES PRATIQUES CONGERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LA BOULIMIE ET DE L'HYPERPHAGIE.

En septembre 2019 sont parues les recommandations de l'HAS de bonnes pratiques concernant la prise en charge de la boulimie et de l'hyperphagie.

Ces troubles du comportement alimentaire, fréquents en fin d'adolescence, sont marqués par des comorbidités médicales et psychiatriques importantes justifiant leur repérage et leur prise en charge.

RECO-HAS

MIEUX CONNAÎTRE LE PHÉNOMÈNE MONDIAL D'ANTIBIORÉSISTANCE

Liée au mauvais usage des antibiotiques ou à leur consommation excessive, l'antibiorésistance se développe lorsqu'une bactérie déploie des mécanismes de défense, diminuant ou annulant l'action des antibiotiques censés la combattre. C'est aujourd'hui un problème majeur de santé publique dans le monde entier. En France, selon une étude du Centre européen de prévention et de contrôle des maladies l'antibiorésistance est la cause de 5 543 décès par an chez des patients atteints d'infections à bactéries résistantes. En 2016, un Comité interministériel pour la santé a été mis en place et 330 millions d'euros mobilisés jusqu'en 2021. Cette année, le gouvernement lance un espace en ligne intitulé Antibio'Malin à destination du grand public et des professionnels de santé. Une soixantaine de fiches sur les infections les plus courantes et les antibiotiques y sont publiées.

ÉLARGISSEMENT DU PÉRIMÈTRE DE PRESCRIPTION DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS

La liste des médicaments et dispositifs médicaux que les infirmières et infirmiers sont habilités à prescrire ou à renouveler a été récemment étendue ; l'exercice coordonné ou en pratique avancée ouvre des droits supplémentaires.

En pratique, quels sont les produits qui peuvent figurer sur une ordonnance infirmière ?



Produits pouvant être prescrits par les infirmières et infirmiers.pdf



MODES D'EXERGICE ET EMPLOIS DU TEMPS DES MÉDEGINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX DES PAYS DE LA LOIRE

Cette enquête menée fin 2018-début 2019 apporte des éléments actualisés sur l'exercice en groupe, et plus spécifiquement en maisons de santé pluriprofessionnelles. Sont également évoqués les nouveaux modes d'exercice coordonné qui se mettent en place dans la région : Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), équipes de soins primaires (ESP).

L'emploi du temps des médecins généralistes est abordé de manière descriptive (durée hebdomadaire de travail, durée des consultations et visites...), et à travers le ressenti des médecins quant à l'adaptation de leurs horaires de travail à leur vie extra-professionnelle. <u>Télécharger l'étude</u>

UNE FIGHE PRATIQUE SUR LE REFUS DE SOINS

Une <u>nouvelle fiche pratique sur le refus de soins</u> est disponible sur le site Internet du Cnom. Elle détaille les articles 7 et 47 du code de déontologie médicale et explicite les situations



particulières dans lesquelles un médecin peut refuser ses soins. En aucun cas le droit pour un médecin de refuser ses soins ne peut justifier un refus de prise en charge pour un motif discriminatoire.

CRÉATION DU COLLÈGE NATIONAL DES ENSEIGNANTS DE MÉDECINE SCOLAIRE, LE C.N.E.M.S.

La création de ce collège fait suite à l'instauration de la Formation Spécialisée Transversale F.S.T. de médecine scolaire dans le troisième cycle des études de médecine et au désir des médecins scolaires de mettre en valeur les spécificités de leur exercice professionnel.

Le CNEMS, sous statut d'association loi 1901, a pour vocation de représenter la discipline auprès des tutelles ministérielles, de l'Ordre des Médecins, des instances statutaires et fonctionnelles qui interviennent dans le domaine de l'enseignement, de la formation et de la recherche en médecine scolaire.

Le CNEMS a pour objectif de contribuer et de participer à l'enseignement de la médecine scolaire :

- lors de la formation initiale des études médicales : premier, deuxième et troisième cycles
- lors de la formation médicale continue
- en produisant des supports pédagogiques spécifiques Le CNEMS a également pour objectif de participer et de valoriser :
- la recherche sur les sujets liant la Santé et l'Ecole
- la promotion de la médecine scolaire auprès des autres disciplines et auprès des spécialités médicales concernées par la santé de l'enfant et de l'adolescent

Le CNEMS est ouvert à l'ensemble des médecins et à l'ensemble des professionnels de la santé et de la recherche qui s'intéressent à la thématique de la Santé à l'Ecole.

Concernant la mise en place de la Formation Spécialisée Transversale de médecine scolaire, le CNEMS élabore actuellement des contenus et des supports pédagogiques pour son enseignement.

Le CNEMS met à disposition l'ensemble de sa production à la disposition des U.F.R de médecine. Le collège est aussi force de proposition pour l'animation et l'enseignement de la F.S.T médecine scolaire au sein des facultés.





PRINCIPALES ÉVOLUTIONS DU PHÉNOMÈNE DES DROGUES ET DES TOXICOMANIES EN FRANCE

Rapport national à l'OEDT - 2019

ALGOOL EN PAYS DE LA LOIRE

TÉLÉMÉDEGINE

état des lieux des plateformes régionales de télémédecine, présentation de cas d'usage, modalités d'échanges, garantie des échanges, analyse du développement à l'international. ETAT DES LIEUX



ACCOMPAGNER NOS THÉSARDS

Si vous avez un peu de temps à consacrer à nos très prochains confrères, vous pouvez les aider en répondant à leurs <u>questionnaires de thèses</u>. Merci pour eux.

MISE À JOUR DU TABLEAU ORDINAL



Newsletter MISE A JOUR DU TABLEAU JANVIER 2020.docx





CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LOIRE ATLANTIQUE DE L'ORDRE DES MÉDEGINS



☑ loire-atlantique@44.medecin.fr



cdm44.org